



## Recommandations aux candidat·es

### QUALIFICATION AUX FONCTIONS DE MAÎTRE·SSE DE CONFÉRENCES

La qualification aux fonctions de maître·sse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation s'effectue sur la base de deux catégories d'attendus :

1° mener des recherches scientifiques et diffuser des savoirs dans la discipline (communications, publications, enseignements) ;

2° participer à des collectifs de recherche en lien avec les sciences de l'éducation et de la formation.

*Lorsque le·la candidat·e a mentionné sa situation de handicap, il sera tenu compte des activités exercées en compensation ainsi que de l'aménagement du poste qui en résulte.*

#### Critères retenus pour la qualification aux fonctions de maître·sse de conférences

Ces critères relèvent de ces deux catégories d'indicateurs : recherche et enseignement.

##### Sur le plan de la recherche

Il est attendu que le·la candidat·e :

- présente une thèse de qualité attestée par le rapport de soutenance ;
- fasse la preuve que ses thématiques de recherche s'inscrivent en sciences de l'éducation et de la formation<sup>1</sup> : présence d'un membre de la 70<sup>e</sup> section dans le jury de thèse, inscription dans une équipe de recherche et participation à des manifestations scientifiques de la discipline ;
- ait publié *au moins* un article scientifique dans une revue à comité de lecture (ACL) référente en sciences de l'éducation et de la formation (*cf.* liste HCERES-CNU 70<sup>e</sup> section).

##### Sur le plan de l'enseignement

Une expérience d'enseignement au sein d'une structure de formation de l'enseignement supérieur sera appréciée.

#### Cas d'une thèse soutenue depuis plus de 5 ans et/ou contestée lors de la soutenance

Le·la candidat·e doit dans ce cas attester qu'il·elle a poursuivi son activité de recherche et a publié deux articles au moins dans des revues référentes en sciences de l'éducation et de la formation (*cf.* liste HCERES-CNU 70<sup>e</sup> section).

---

<sup>1</sup> Les candidat·es dont la thèse n'est pas inscrite en sciences de l'éducation et de la formation devront être particulièrement explicites sur ce point dans leur lettre de motivation.

## **Demande de requalification**

Le·la candidat·e doit attester avoir poursuivi son activité de recherche et publié au moins un article dans une revue référente en sciences de l'éducation et de la formation (*cf.* Liste HCERES-CNU 70<sup>e</sup> section) entre la date de sa dernière qualification et celle de sa nouvelle demande.

\*\*\*

## **Pièces attendues (caractère obligatoire) dans le dossier déposé par le·la candidat·e aux fonctions de maître·sse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation :**

<b>Pièces obligatoires (<i>cf.</i> arrêté ministériel) - L'absence de l'une ou l'autre de ces pièces entraîne l'irrecevabilité du dossier par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.</b>	
1. Pièce justificative permettant d'établir la possession de la thèse	Le procès-verbal de soutenance ne constitue pas une pièce justificative permettant d'établir l'obtention de la thèse. Le·la candidat·e doit fournir tout justificatif officiel attestant la réussite au diplôme. L'arrêté ministériel prévoit que tout justificatif en langue étrangère devra être traduit et accompagné d'une attestation sur l'honneur.
2. Curriculum vitae	Le CV doit être rédigé en langue française. Il devra comporter la description du cursus d'études suivi, le parcours professionnel et la liste des publications et communications scientifiques. Le·la candidat·e devra présenter ses publications et respecter la nomenclature proposée par l'HCERES (ACL, ACLN, etc.).
3. Exemple des travaux, ouvrages et articles dans la limite de 3 documents	Un résumé en français des publications en langue étrangère doit être fourni.
4. Copie du rapport de soutenance (comportant la liste des membres du jury et au moins la signature du président)	Le rapport de soutenance doit être déposé sur le site Galaxie au plus tard à la date limite de dépôts de l'ensemble des pièces, date fixée par le ministère. Son absence sera un motif d'irrecevabilité du dossier. Un rapport en langue étrangère devra être accompagné d'une traduction en français avec attestation sur l'honneur.
<b>Pièces complémentaires obligatoires demandés par la 70<sup>e</sup> section</b>	
1. La thèse	
2. Une « <a href="#">fiche synthèse</a> » (à télécharger sur le site du CNU-70) à renseigner par le·la candidat·e	Cette fiche doit être déposée en tant que pièce complémentaire sur l'espace Galaxie.
3. La lettre d'acceptation de l'éditrice pour les articles en cours de publication (articles mentionnés dans le dossier comme sous presse, acceptés ou à paraître)	Cette attestation est obligatoire. Son absence interdit à la commission de tenir compte de la publication.
4. Une lettre de motivation justifiant la demande de qualification en 70 <sup>e</sup> section montrant en quoi les thématiques de recherche s'inscrivent dans le champ des sciences de l'éducation et de la formation	Les candidat·es dont la formation initiale ou la thèse n'est pas en sciences de l'éducation et de la formation devront être particulièrement explicites sur ce point.